

Meilleur accès pour les employés et représentants

Le saviez-vous?

Vous pouvez accéder aux renseignements fiscaux au nom d'un propriétaire d'entreprise à même votre ordinateur. Que vous soyez un employé qui a besoin d'accéder aux renseignements de votre employeur ou un représentant qui agit pour le compte d'un client, de récentes améliorations aux services électroniques offerts par l'Agence du revenu du Canada simplifient vos activités liées aux impôts et aux taxes. Représenter un client vous permet d'accéder aux renseignements et services fiscaux offerts aux propriétaires d'entreprise par l'entremise de Mon dossier d'entreprise.

Lorsque vous avez obtenu l'autorisation du propriétaire d'entreprise, vous pouvez :

- produire une déclaration de taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) sans code d'accès Web;
- voir les transactions du compte et les exigences de versement pour le ou les comptes de retenues sur la paie;
- voir les renseignements bancaires relatifs au dépôt direct des comptes d'entreprise autorisés;
- voir le ou les noms commerciaux et en faire la mise à jour;
- accéder à divers renseignements sur la TPS/TVH, la paie et le compte d'impôt sur le revenu des sociétés.

Devez-vous vérifier le solde dû d'un compte de TPS/TVH, d'impôt sur le revenu des sociétés ou de taxe d'accise? Vérifiez en ligne votre solde de compte actuel ou calculez un montant exigible à une date ultérieure, y compris les intérêts accumulés.

Aidons à laisser une empreinte écologique durable en réduisant la consommation de papier. Pour en savoir plus sur les services auxquels vous pourriez avoir accès au nom d'un propriétaire d'entreprise, visitez le www.arc.gc.ca/mondossierentreprise. Pour vous inscrire à Représenter un client, visitez le www.arc.gc.ca/representants.